



ACCIDENT DE MOTO EN VOULANT EVITER 1 VEHICULE

Par **DJEY**, le **03/03/2010** à **19:34**

BONJOUR A TOUS

J AI EU 1 ACCIDENT DE MOTO LE 14 JUILLET 2009

J AI DU EVITER 1 VEHICULE CIRCULANT SUR LA VOIE DE DROITE ET QUI A COMMENCE A EFFECTUER 1 CHANGEMENT DE VOIE SUR LA GAUCHE SANS CLIGNOTANT ET IL NE M A PERCU, JE L AI DONC EVITE J AI TERMINE MA COURSE DANS 1 FOSSE . JE ETAIS INCONSCIENT LA PRISE DE SANG A REVELE 1 TAUX D ALCCOLEMIE DE 0,9 G ET LA PRESENCE DE CANNABIS OR JE N AI PAS FUME LE JOUR MEME ;J AI CONSOMME LE DIMANCHE L ACCIDENT EST ARRIVE LE MARDI .COMMENT PUIS JE LE PROUVER?

LA POLICE NE M A TOUJOURS PAS AUDITIONNE

JE SUIS POLY FRACTURE ET DE PLUS J AI ATTRAPE 1 SAPHYLOCOQUE 1 ANTERO BACTERE ET 1 PSEUDOMONAS CAR J AI SUBI UNE DIZAINE DE BLOC OPERATOIRE DEPUIS ET CE N EST PAS TERMINE

QUE VA T IL SE PASSER DONC POUR MOI POUR MON PERMIS DE CONDUIRE?

IL Y A 2 ANS J AI EU 1 CONTRAVENTION POUR ALCOOLEMIE AVEC 1 TAUX DE 0,6.

DONC 6 POINTS ET 90€ MAIS MON PERMIS NE M A PAS ETE RETIRE

ET CE CONSIDERE COMME DU RECIDIVISME?

MERCI DE VOTRE REPONSE ET JE SUIS DISPONIBLE POUR DES PRECISIONS ME CONCERNANT

Par **razor2**, le **03/03/2010** à **22:01**

Un taux contraventionnel la première fois, un taux délictuel la deuxième, il n'y aura pas récidive. Peu importe, pour le cannabis, quand vous aviez consommé à partir du moment où les analyses sont positives. Vous serez sans doute poursuivi pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et conduite sous l'emprise de produits stupéfiants.

Par **DJEY**, le **03/03/2010** à **22:12**

MERCI D AVOIR REPONDU A MES QUESTIONS

CONCRETEMENT QU EST QUE JE RISQUE? EST CE QUE LE TRIBUNAL VA TENIR COMPTE DE MON ETAT ACTUEL CAR J AI DES CONSEQUENCES CORPORELS

IMPORTANTES
D AVANCE MERCI

Par **razor2**, le **04/03/2010** à **10:25**

Vous risquez l'annulation de votre permis de conduire et une amende salée..La prison est possible, mais peu probable. Quant à savoir si le tribunal tiendra compte de votre état actuel, difficile à dire...

Par **DJEY**, le **04/03/2010** à **10:35**

merci de cette reponse

l annulation peut durer combien de temps ?

devrai je repasser les epreuve theoriques seulement ou theoriques et pratiques?

merci d avance